

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et d'instauration d'un périmètre de protection adapté autour du Monument aux Morts de la Commune d'Arcachon, inscrit aux Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 03 février 2015.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 11 janvier 2016 au jeudi 11 février 2016 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur Pierre THIERCEAULT, Officier de l'Armée de Terre à la retraite, a été désigné Commissaire Enquêteur Titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux et Monsieur Richard PEDEZERT, Géomètre-Expert à la retraite, a été désigné Commissaire Enquêteur Suppléant.

Les pièces des dossiers et le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, au Centre Administratif Municipal de la Mairie d'Arcachon – Service Urbanisme – Place Lucien de Gracia 33311 ARCACHON CEDEX, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h00 et le mardi de 13h30 à 18h00.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au Service Urbanisme à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou encore les envoyer par courrier électronique à cecile.charbonnier@ville-arcachon.fr qui les fera suivre au Commissaire Enquêteur.

Ces observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

L'évaluation environnementale du projet de révision du PLU, qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat, compétente en matière d'environnement, seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Service Urbanisme de la Mairie d'Arcachon dès la publication de l'arrêté d'enquête publique n°836 de l'année 2015.

M. Pierre THIERCEAULT, siégera à la Mairie d'Arcachon au Service Urbanisme (1^{er} étage du Centre Administratif Municipal) les :

- Lundi 11 janvier 2016 de 14h00 à 17h00 ;
- Mardi 19 janvier 2016 de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 27 janvier 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 04 février de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 11 février de 14h00 à 17h00.

Il siégera à la Mairie d'Arcachon au Service de l'Etat Civil (rez-de-chaussée du Centre Administratif Municipal) le :

- Samedi 23 janvier 2016 de 9h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée au Service de l'Urbanisme de la Mairie d'Arcachon et sur le site Internet www.ville-arcachon.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU. Il pourra, au vu des conclusions susvisées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dossier de révision du PLU en vue de son approbation.